

Je suis curieux d'entendre les promesses que le premier ministre provincial fera aux électeurs de l'Ontario. Son homologue fédéral en a fait 338 lors de sa dernière campagne électorale et n'en a pratiquement tenu aucune jusqu'ici. Les habitants de l'Ontario ne se feront pas avoir deux fois par le même parti conservateur. Ils ont compris que le gouvernement a retardé à dessein la présentation du budget le plus perfide que les Canadiens auront jamais obtenu d'un gouvernement qui prêche l'austérité mais dépense sans compter.

On en a déjà assez de huit mois d'un régime conservateur fédéral. Une quarante-troisième année avec les conservateurs provinciaux, ce serait beaucoup trop long.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA REVENDICATION DE L'AUTONOMIE POLITIQUE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, les Indiens, les Inuits et les Métis ont tous réclamé la reconnaissance et la consécration de leur droit à l'autonomie politique dans la Constitution. Avant l'arrivée des premiers colons, les autochtones se gouvernaient manifestement eux-mêmes et n'ont jamais abdiqué le droit de se gouverner. Malgré ce droit fondamental, les gouvernements fédéraux et provinciaux ont imposé leurs lois et leurs règlements sur leurs collectivités tandis que le développement industriel et commercial rongait leur territoire et détruisait leur économie traditionnelle.

Les conditions tragiques régnant dans la plupart des localités autochtones ne pourront changer que lorsque le Canada reconnaîtra le droit à l'autonomie politique des autochtones et leur fournira les ressources pour leur permettre de l'exercer effectivement. Or le projet de document de travail du Bureau des relations fédérales-provinciales ne parle que du droit à des institutions de gouvernement autonome où ces droits seront définis par accord négocié. Ce projet ne laisse aucun pouvoir de négociation aux autochtones lorsqu'ils auront à négocier avec les gouvernements provinciaux. Ce n'est que s'ils ont la chance d'en arriver à une entente que pourra être reconnue dans la Constitution une certaine mesure d'autonomie politique des autochtones.

Le gouvernement fédéral ne peut répondre aux besoins des autochtones en s'accommodant du plus bas commun dénominateur avec les gouvernements provinciaux. Le droit à l'autonomie politique découle des droits des autochtones. A la conférence constitutionnelle de la semaine prochaine, le gouvernement fédéral devra donner l'exemple aux gouvernements provinciaux et insister pour faire reconnaître complètement ce droit dans notre Constitution.

M. le Président: Je dois informer le député que son temps de parole est écoulé.

* * *

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

ON S'OPPOSE À LA DEMANDE DE CNCP EN VUE DE CRÉER UN SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE

M. Jack Scowen (Mackenzie): Monsieur le Président, nous bénéficions en Saskatchewan d'un bon service téléphonique à des taux raisonnables. La province de Saskatchewan a érigé

Article 21 du Règlement

son propre système téléphonique avec la participation des collectivités qui se sont unies pour créer le système tel que nous le connaissons aujourd'hui. Ce système est efficace et économique.

CNCP Télécommunications a présenté une demande au CRTC en vue de la création d'un système téléphonique interurbain de dimension nationale, qui, à ce que prétend CNCP Télécommunications, sera moins cher et plus efficace. Examinons la fiche d'efficacité des chemins de fer.

Lorsque j'étais cheminot après la Seconde guerre mondiale, un colis expédié de Winnipeg, au Manitoba, pouvait être livré à Nipawin, en Saskatchewan, en moins de 48 heures. La livraison aujourd'hui prend tellement de temps, monsieur le Président, qu'on peut oublier ce qu'on a commandé. Les télégrammes étaient livrés en quelques heures. Aujourd'hui, monsieur le Président, si on peut vous atteindre par téléphone, le contenu du télégramme vous est transmis le même jour, sinon, il prend autant de temps que le courrier, et nous savons ce que cela signifie.

N'oublions pas les promesses et les accords que les chemins de fer se sont engagés à respecter à tout jamais mais qu'ils n'ont pas tenus. N'allons pas croire que CNCP va maintenir ses tarifs bas une fois que nos systèmes efficaces seront détruits. Les taux bon marché qu'il promet seront de courte durée. Nous ne voulons pas être obligés d'acheter nos propres appareils et raccordements téléphoniques comme nous avons acheté nos propres wagons couverts, pas plus que nous ne voulons construire de nouveaux satellites comme on l'a fait pour les lignes ferroviaires. Il y a des limites à accabler le contribuable pour garder les conglomérats CNCP dans l'opulence.

M. le Président: J'informe le député que son temps de parole est expiré.

* * *

[Français]

LA PORNOGRAPHIE

L'IMPORTATION DE PUBLICATIONS PORNOGRAPHIQUES AU CANADA

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, la récente décision de la Cour d'appel fédérale d'annuler l'article de la Loi sur le tarif des douanes visant à contrôler l'importation de publications pornographiques au Canada polarise la colère des groupes de femmes concernant l'inefficacité de la loi. La situation demeure inacceptable quand nous savons que, depuis des années, des groupes féminins font des déclarations, préparent des mémoires ou manifestent publiquement leurs revendications touchant l'insertion dans la loi d'une définition plus étoffée et précise des termes «pornographie» et «obscénité». Songez, monsieur le Président, que, dans certains pays, des producteurs de matériel pornographique n'hésitent pas, afin de rendre leur production plus intéressante pour les acheteurs, à torturer et même à tuer les acteurs ou actrices de ces mêmes productions, la plupart, encore une fois, étant des femmes et des enfants.